REPUBLIQUE DE GUINEE TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITE



MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME COUR D'APPEL DE CONAKRY

PARQUET GÉNÉRAL

N°..........PG/CAC/202.4....

COMMUNIQUE DE PRESSE DU PARQUET GENERAL PRES LA COUR D'APPEL DE CONAKRY

Depuis quelques jours, des informations persistantes faisant état des cas d'enlèvements et de séquestration circulent dans la cité concernant notamment :

- Le Colonel, Cécé Célestin Bilivogui ;
- Le Sergent-Chef Moussa Cheikh SOUMAH;
- Monsieur Oumar Sylla dit Fonikè Manguè et ;
- Monsieur Mamadou Billo BAH.

Ces informations qui affectent la sérénité nationale créée en même temps une psychose et un sentiment d'insécurité au sein de la population et portent gravement atteinte à l'image de notre pays tant sur le plan national qu'international.

Cette situation préoccupe le Parquet général près la Cour d'appel de Conakry, en sa qualité de protecteur des libertés individuelles et collectives.

C'est pourquoi, au regard des objectifs recherchés par les manipulateurs de tout bord, j'informe l'opinion nationale et internationale, en ma qualité de Procureur général qu'aucun organe d'enquête n'a procédé à aucune interpellation ou arrestation de qui que ce soit ; mieux aucun établissement pénitentiaire du pays ne détient ces personnes faisant objet d'enlèvement.

Sur le fondement des attributions qui sont dévolues au parquet général de Conakry par les dispositions de l'article 41 et suivants du code de procédure pénale, des instructions ont été données aux différents parquets d'instance de Conakry à l'effet d'ouvrir des enquêtes minutieuses et complètes sur ces faits et nous tenir informer en temps réel de l'évolution de la procédure.







Dans le même élan, les services de police judiciaire sont à pied d'œuvre pour rechercher les personnes enlevées, identifier et interpeller les présumés auteurs de ces faits.

Pour ce faire, le parquet général invite tout individu, toute autorité constituée, tout fonctionnaire civil ou militaire, de fournir tout renseignement dont il dispose, susceptible de faire évoluer la procédure, aux différents parquets ou aux services de police judiciaire.

En fin, le Parquet général exhorte la population à observer le calme et la tranquillité tout en faisant confiance en sa justice.

Fait à Conakry, le 17 juillet 2024

Le PROCUREUR GENERAL

FALLOU DOUMBOUYA





